

**Délibération n°2024-04-08**

**Réf. Nomenclature « Actes » : 9.1**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Déviation routière – commune de Meymac

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	60
Pouvoirs	12
Votants	72

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 17 septembre 2024 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

**Frédéric Bivert** est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Arfeuillère Christophe	à	Tony Cornelissen	Gautier Stéphanie	à	Barbara Vimont
Barbe Gilles	à	Michèle Valibus	Gibouret-Lambert Aurélie	à	Pierre Chevalier
Brugère Jeremy	à	Jean-Marc Michelon	Guitard Jean-Pierre	à	Michel Pesteil
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Lacrocq Michel	à	Marc Bujon
Cronnier Pierrick	à	Françoise Talvard	Padilla-Ratelade Marilou	à	François Ratelade
Delibit Sandra	à	Jean-Marc Sauviat	Ribeiro Sophie	à	Mady Junisson

- **Élus excusés :**

Alphonsout Jean-Paul ; Arnaud Gérard ; Betoule Philippe ; Bézanger Joël ; Bodeveix Jean-Pierre ; Boyer Laurence ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Briquet Isabelle ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëticia ; Couderc Daniel (représenté) ; Coulaud Danielle ; Delbègue Jean-Pierre ; Devallière Sébastien ; Fiancette Yoann ; Granet Henri ; Jouve Nicolas (représenté) ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Le Royer Sandrine ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Miermont Dominique ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Parrain Céline ; Peyrat Nathalie ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Saugeras Michel (représenté) ; Soulefour Marie-Christine ; Ventadour Elisabeth.

Le président explique que le Département a engagé son plan « Routes 2030 » pour tracer les routes de demain dans un objectif d'aménagement et de développement de la Corrèze.

Dans ce cadre, il a été décidé de poursuivre le projet de contournement de Meymac. Le linéaire est de 4 kilomètres et permettra de délester le centre bourg d'une partie des 2 000 véhicules par jour et de la centaine de poids lourds et grumiers qui y transitent, pour un trafic attendu sur la déviation de l'ordre de 850 véhicules par jour.

Sur ce projet de contournement et dans le souci d'assurer la concertation la plus large autant que la pleine adhésion des territoires, le Département souhaite une approbation préalable des communautés de communes concernées (Haute-Corrèze Communauté et Vézère, Monédières, Millesources), de la commune de Meymac et du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin.

La planification envisagée de l'opération pourrait être la suivante :

- Juillet 2024 – décembre 2024 : établissement du dossier parcellaire, finalisation des études d'avant-projet et des dossiers réglementaires ;
- Janvier 2025 – août 2026 : études techniques détaillées, instruction des dossiers réglementaires par l'Etat et acquisitions foncières ;
- Septembre 2026 – février 2027 : travaux de déboisement, archéologie préventive et consultation des entreprises de travaux ;
- Dès le printemps 2027 : travaux généraux.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **EMET** un avis favorable sur le projet de contournement de Meymac porté par le Conseil départemental dans le cadre de son plan « Routes 2030 ».

A l'unanimité	
Votants	72
Pour	72
Contre	0
Abstention	0

**Pour extrait conforme,**

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,**

**À Ussel, le 24 septembre 2024**

Le Président,  
Pierre Chevalier

